

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

-----  
Séance du 10 Février 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-04

CONVENTION RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN STAND DE PÉDALOS, PADDLE et  
CANOÉS SUR LA PLAGE DU BOURG D'HEM

L'an deux mille vingt-trois le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le premier février, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT  
M. LASNIER, BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET.

Était absent excusé : M. BATHIER Jean-Louis.

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier.

M. Robert DESCHAMPS, Maire, sort de la salle le temps des délibérations.

Monsieur Christian POTHEAU, adjoint chargé du tourisme, explique que la SAS O' Z'Amis du lac, gérant de la buvette à la plage sollicite l'autorisation de louer des pédalos, des paddle et des canoés à partir d'un stand basé sur la plage du Bourg d'Hem.

M. le Maire propose par conséquent qu'une convention soit signée avec la SAS O' Z'Amis du lac, au titre de l'année 2023.

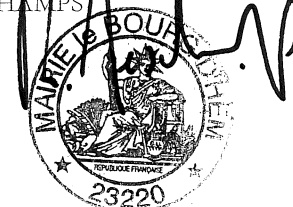
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe le montant de la redevance à 220 € pour l'année 2023,
- adopte le projet de convention à intervenir entre la Commune du Bourg d'Hem et la SAS O' Z'Amis du lac,
- précise que cette convention sera conclue pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- autorise le Maire à signer cette convention et toutes les pièces comptables nécessaires pour percevoir la redevance demandée.

Membres	10
Présents	09
Représentés	00
Votants	09
Exprimés	09
Oui	09
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 14 février 2023

Le Bourg d'Hem, le 14 février 2023  
Le Maire  
Robert DESCHAMPS



Affiché le 14 février 2023